



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 18 JUILLET 2022**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 9**

**Présents (9):** M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, M. Jean Jacques SIBILLE, Madame Françoise GROSS, Madame Frédérique MICAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de mairie : Marion BURGARD

**Absentes (0) : -**

**A été désignée comme secrétaire de séance : Françoise GROSS**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte rendu du 20 juin 2022
- 2) Finances : mise en place de la nomenclature M57
- 3) Subvention aux associations
- 4) Travaux assainissement
- 5) Décision Modificative – Budget eau et assainissement

#### **Informations - questions diverses :**

- 6) Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions...
- 7) Protection des captages
- 8) Assainissement

Madame le Maire propose que deux délibérations sans objet ne soient pas débattues. Il s'agit des travaux d'assainissement et de la décision modificative du budget de l'eau. Ces deux délibérations ne sont finalement pas nécessaires. Le conseil municipal accepte l'annulation de ces deux délibérations.

### **1- Approbation du compte rendu du 20 juin 2022**

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard		1	1		
ARCAINA	Katia		1	1		
BAVEUX	Marianne		1	1		
BRET	Daniel		1	1		
CHOLAT	Christine		1	1		
GIRAUD	Marc		1	1		
GROSS	Françoise		1	1		
MICAND	Frédérique		1	1		
SIBILLE	J-Jacques		1	1		
<b>TOTAL</b>			9	9	0	0

## 2- FINANCES : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57

Madame le Maire expose au conseil municipal :

### Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal et le budget du CCAS, à compter du 1er janvier 2023.

Vu l'avis préalable du comptable public, en date du 24/06/2022.

Où cet exposé, après discussion et délibération, le conseil municipal décide de :

**Article 1** : adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 Abrégée, pour le Budget principal et le budget du CCAS de la commune de Saint Martin de Clelles, à compter du 1er janvier 2023.

**Article 2** : conserver un vote par nature, par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023.

**Article 3** : calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.

**Article 4** : autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard		1	1		
ARCAINA	Katia		1	1		
BAVEUX	Marianne		1	1		
BRET	Daniel		1	1		
CHOLAT	Christine		1	1		
GIRAUD	Marc		1	1		
GROSS	Françoise		1	1		
MICAND	Frédérique		1	1		
SIBILLE	J-Jacques		1	1		
<b>TOTAL</b>			9	9	0	0

### 3- Subvention aux associations.

Madame le Maire précise que le montant global alloué est constant.

La commune de Saint Martin de Clelles a mis en place un formulaire de demande de subvention que toute association doit obligatoirement remplir pour obtenir une subvention.

Ce formulaire permet de savoir, entre autre, s'il s'agit d'une demande de subvention de fonctionnement ou pour un projet particulier.

Dorénavant, seules les demandes opérées avec ce formulaire sont examinées par la commission municipale.

Associations	SUBV 2022	Observations
ADMR (Clelles)	200,00 €	
Association Cueille la vie (intervenants EHPAD Mens)	100,00 €	
ACCA Diane de Goutaroux		prêt d'un espace - Grange Martin
Association Les Amis de l'Age d'Or	100,00 €	
Association Au détour du bon'son	50,00 €	
Collectif d'entraide Trièves	250,00 €	Prêt de la salle Eloi Ville + salle du Conseil
Comité des fêtes	250,00 €	Prêt de la salle Eloi Ville + salle du Conseil
Comice Agricole du Trièves	100,00 €	
Les Amis de Vaulserre et du Trièves (Jean Reboul)	100,00 €	
Les Skieurs du Mont aiguille	100,00 €	
Trièves transition écologique	50,00 €	
PEP'S		don de tables (subvention en nature pour 2022-2023)
Rugby (RCVMT)	100,00 €	
Salsa en Trièves	50,00 €	
SM'ART	100,00 €	achat de piquets (valeur 100€) + prêt salle Eloi ville + salle du Conseil
Sou des Ecoles Clelles	228,00 €	
Tichodrome	100,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 878,00 €</b>	

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard		1	1		
ARCAINA	Katia		1	1		
BAVEUX	Marianne		1	1		
BRET	Daniel		1	1		
CHOLAT	Christine		1	1		
GIRAUD	Marc		1	1		
GROSS	Françoise		1	1		
MICAND	Frédérique		1	1		
SIBILLE	J-Jacques		1	1		
<b>TOTAL</b>			9	9	0	0

### **Informations - questions diverses :**

4) Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions...

### **Commission OM-Déchets CCT 30 juin 2022-07-12**

Bilan de l'animateur Compostage :

- Réorientation de sa mission vers la formation de référents plus autonomes...
- Animations dans les écoles ;
- Mise à disposition de nouveaux composteurs à la vente ;

Déchets verts :

- Fort report des dépôts de déchets verts des déchèteries vers les plateformes dédiées ;
- Arrêt des bennes de déchets verts en déchèteries ;
- Arrêt programmé de la collecte de déchets verts chez les particuliers (petit camion-broyeur) et recentrage sur quelques plateformes stockage/broyage (gros broyeur)

Déchetterie de Clelles :

- Abandon du projet pour cause d'augmentation des coûts et de baisse de subventions ;
- Étude en cours de projet de déchèterie privée et de déchetterie "classique" pour particuliers sur Clelles ;

Achat nouveau camion OM :

- coût : 273500€, emprunt 200 000€ ;

Usine d'incinération (UIVE) et centre de Tri Sud Isère :

- Travaux et attributions de marchés en cours...
- Une visite du Centre de Tri peut être organisée – les habitants doivent se manifester auprès du secrétariat de mairie.
- Prévision de "tension budgétaire" pour 2025-26...
- Étude en cours du passage de la redevance OM de la CCT sur la taxe foncière ;

### **Retour sur la réunion du CCAS**

Achat de livres pour les enfants (le 6 août)

Rencontre avec les enfants le 27 août et/ou 3 septembre 2022 – dates à confirmer



## Conseil communautaire du Trièves

- Présentation du dispositif EMALA
- les aides de l'Europe (dispositif FEDER) - la CTT met à disposition un agent sur la gestion des projets / regroupement des demandes.
- changement des tarifs de cantine de la CCT
- changement des tarifs de l'eau de la CCT
- manque de place dans les accueils de loisirs sur le Trièves

### 5) Protection des captages

Les services environnementaux (Agence de l'Eau) ont repris contact s'agissant de la question de la protection des captages de St-Martin de Clelles. La commune a actuellement deux captages. L'un à Trézanne et l'autre à Darne (commun avec la commune de Clelles).

Il s'agit d'une question récurrente qui se pose avec de plus en plus d'acuité au regard des périodes de sécheresses plus fréquentes et plus longues. Pour autant il n'est pas question pour l'instant d'envisager des travaux. Des contacts sont pris avec l'agence de l'eau et la commune de Clelles pour faire un point de situation.

### 6) Assainissement

Des sondages ont été effectués sur les parcelles repérés par le RTM. Nous sommes dans l'attente des résultats.

Prochain Conseil Municipal le lundi 5 septembre 2022 à 17h30 –  
L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 17 h 30 se termine à 20h30

Procès-verbal approuvé le / /2022		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALBERELLI	Bernard	
ARCAINA	Katia	
BAVEUX	Marianne	
BRET	Daniel	
CHOLAT	Christine	
GIRAUD	Marc	
GROSS	Françoise	
MICAND	Frédérique	
SIBILLE	Jean-Jacques	